

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0078**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 189, chemin du Riveau et appartenant à Mme Nadia Tidadini

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0078**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 189, chemin du Riveau et appartenant à Mme Nadia Tidadini**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Suite à la réalisation des travaux de réaménagement du chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine de Lyon doit régulariser l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située 189, chemin du Riveau et appartenant à madame Nadia Tidadini.

Cette emprise, d'une superficie de 92 mètres carrés environ, à détacher de la parcelle cadastrée AI 241, devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ladite emprise se ferait au prix de 920 €, bien cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 920 €, d'une emprise d'environ 92 mètres carrés, cadastrée AI 241, située 189, chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines et appartenant à madame Nadia Tidadini, suite à la réalisation des travaux de réaménagement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632 le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 920 € au titre du prix d'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.